

Pôle Vie Locale –et Solidarité –  
Projet Social  
Service Archives-Documentation  
Affaire suivie par Mme Aurélie DAVID  
Attachée territoriale de conservation  
AD/TV

**NOMENCLATURE : 08 - 09**

**DECISION RELATIVE AU RENOUELEMENT  
DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION URACEN**

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la  
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu les dispositions de l'article L.2122-22 du Code  
Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date  
du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article  
L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022,  
portant délégation à des Adjoint au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date  
du 12 février 2015 portant adhésion de la Ville de Lens à  
l'association URACEN,

Considérant que le renouvellement de l'adhésion à  
l'association URACEN nécessite la signature d'une décision,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230209-DEC\_2023\_057-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2023

**Décision n° 2023 - 57**

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Il est décidé le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lens à  
l'association URACEN. Cette association a pour objet la mise en place d'actions de soutien à  
la vie associative, telles que des réunions d'information et des formations thématiques  
gratuites.

**ARTICLE 2** : La Ville de Lens verse à l'association URACEN la somme de 750 €  
correspondant au montant de la cotisation annuelle.

**ARTICLE 3** : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera publiée sur le site internet de la Ville  
[www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (rubrique actes administratifs).

**ARTICLE 5** : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie, délégué à la  
Vie Locale, est chargé de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le 09 Février 2023.

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué à la vie associative,  
Chérif OUDJANI

